



Conseil communal  
Bureau du Conseil

## Rapport de la Commission des finances au Conseil communal de la Ville de Pully

**Préavis No 25 - 2024 - Crédits supplémentaires au budget  
communal de l'exercice 2024 - 2ème série  
Crédit demandé : CHF 326'600.00**

**Commission des finances** - séance du 11 novembre 2024 :

Membres avec droit de vote : Jean-Denis Briod (président), Nathalie Bernheim, Jean-Robert Chavan, Léo Ferrari, Michel Godart, Claudia Gämperle (suppléante), Carlos Guillen, Jean-Marie Marlétaz, André Ogay, Anne Schranz (rapporteuse), André Stehlin, Bertrand Yersin,

Membres suppléants : Yves Currat, Paul-Emile Marchand, Stéphane Margelisch

Représentants de l'exécutif :

Municipalité : Gil Reichen

Administration : Claude-Alain Chuard, Carole Schwander

Membres votants pour cet objet : 12

Majorité absolue selon art 44 du règlement : 7

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 11 novembre à la Salle de réception de Davel 2. Elle a siégé en présence de M. Gil Reichen, Syndic, M. Claude-Alain Chuard, Chef du Service des finances et de Mme Carole Schwander, Cheffe du Service des ressources humaines, qu'elle remercie pour les renseignements supplémentaires apportés aux commissaires en séance et par la suite par courriel.

### Préambule

Le principe bien connu des crédits supplémentaires n'est pas rappelé. Il est toutefois fait remarquer que cette série présente un nombre élevé de crédits supplémentaires, mais dont les montants sont relativement modestes.

## Discussion sur le préavis

Le préavis est passé en revue point par point et suscite les remarques suivantes :

### 4.2 Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles (pages 4-6) :

*430 - Routes* : l'assurance de l'auteur de l'accident n'a pas encore remboursé le remplacement du mât de feux, mais par expérience on peut évaluer que cela représentera environ le 70% de la dépense, soit CHF 14'000.00.

*441 - Parcs, promenades et cimetières* : en ce qui concerne cette réparation coûteuse, il est bon de rappeler que la Commune ne souscrit pas de casco complète, elle paie elle-même les dégâts dont ses employés sont responsables.

*510 - Classes enfantines, primaires* : avec le remplacement du bus scolaire par un prestataire tiers, c'est la solution la meilleure marché qui a été choisie. Le chauffeur du bus scolaire n'était d'ailleurs pas un employé communal.

*520 - Enseignement secondaire* : on ne peut que remarquer que les prix concernant les camps de ski augmentent d'année en année (logement, abonnements...). La neige doit être recherchée toujours plus haut. Il faut cependant préciser que le choix de leur destination relève uniquement des professeurs des classes concernées et que la Commune n'a pas de marge de manœuvre.

*730 - Santé publique* : cette hausse étant importante, nous avons demandé des explications complémentaires qui figurent dans l'**annexe 1** en fin de rapport.

### 4.3 Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale... (pages 6-7) :

*350 - Bâtiments locatifs* : il ne s'agit que d'un changement de poste d'une dépense et l'opération est neutre pour les comptes, il n'y pas de dépense supplémentaire.

*520 - Enseignement secondaire* : comme pour les camps de ski, le choix des sorties est du ressort des professeurs avec accord de la Direction.

## Vote et conclusions

Les conclusions figurant à l'article 8 (page 9) sont relues et le préavis est accepté à l'unanimité par 12 oui.

La Commission des finances vous demande donc de les accepter également, telles qu'énoncées dans le préavis No 22-2023, soit

d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2024 (et non 2023 comme indiqué par erreur dans le préavis), 2ème série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 326'600.00.

Pour la Commission des finances  
Anne Schranz, rapportrice

Pully, le 13 novembre 2024

**Annexe 1 – THV/TMRL**

Suite à un accord de collaboration signé en 2007 entre le Service cantonal des assurances sociales et de l'hébergement (SASH) et plusieurs communes vaudoises, les personnes présentant une mobilité réduite, attestée par le Centre médico-social (CMS), peuvent bénéficier de transports subventionnés pour des trajets liés aux loisirs.

La Ville de Pully met à disposition 8 bons au maximum par mois soit 96 bons pour une année. Ceci pour les courses dites « Loisirs ». La base de calcul est d'un transport hebdomadaire aller/retour sur l'année. Le bénéficiaire participe à hauteur d'un billet de bus « grand Lausanne » qui correspond aux zones 11 et 12, soit CHF 3.90 par course. La différence entre ces CHF 3.90 et le prix de la course facturée par un transporteur agréé, est pris en charge par la Ville de Pully.

Le montant maximum de la subvention de la ville de Pully est de CHF 54.40 pour une course Transport Handicap Vaud (THV) qui dispose de véhicules adaptés, et de CHF 35.40 pour une course Transport à Mobilité Réduite Lausanne avec des véhicules « standard » type taxi. Tout dépassement est à la charge du bénéficiaire.

Transport Mobilité Réduite Lausanne et Transport Handicap Vaud nous envoient chaque mois des factures qui mentionnent en détail toutes les courses effectuées durant le mois écoulé avec toutes les informations des bénéficiaires.

Ces listes sont contrôlées par la DJAS avant paiement pour s'assurer de la conformité de la prestation fournie par les transporteurs.

Par le biais de cette subvention, la Ville de Pully vise à assurer une égalité de traitement entre personnes valides et invalides, permettant à ces dernières d'effectuer des courses de loisirs au prix d'un billet de transports publics. Jusqu'en 2023 le prix de la course s'élevait à CHF 3.70, il a depuis été ajusté au montant effectif de CHF 3.90 dès le 1<sup>er</sup> mars 2024.

	Nombre de bénéficiaires THV - TMRL	Nombre d'utilisateurs THV - TMRL	Nombre de courses THV - TMRL
2019	286	180	5'037
2020	328	211	3'959
2021	364	235	4'236
2022	438	224	6'197
2023	496	215	8'291

On constate que l'écart entre le nombre de bénéficiaires et le nombre d'utilisateurs et d'utilisatrices s'accroît, ce qui signifie que beaucoup de demandes sont traitées quand bien même plus de 50% des personnes ne vont pas utiliser la possibilité qui leur est donnée.

Le niveau de mobilité des utilisateurs a explosé au cours de ces 2 dernières années, passant de la période pré-Covid de 28 courses/an par personne, à près de 39 courses/an par personne en 2023, pour rappel ce chiffre était tombé en dessous de la barre des 20 courses/an en 2020.

Cette augmentation n'a pas pu être anticipée sur le budget 2023, et le montant nécessaire à couvrir l'augmentation des coûts a alors été demandée sous forme de crédit supplémentaire.

Cette évolution à la hausse n'a pas été reportée sur le budget 2024 et a provoqué la même demande de crédit supplémentaire pour pallier à l'écart entre le montant porté au budget et les coûts réels.

L'augmentation, conséquente, de ce poste au budget 2025 n'est de fait, que l'ajustement de ce poste aux augmentations constatées ces 2 dernières années, mais non reportées sur les 2 budgets précédents.